

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Bar-le-Duc
VAUBECOURT - COMMUNE

Séance du vendredi 10 avril 2026

Délibération N° DE_2026_026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 26/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de la Mairie), sous la présidence de Martine AUBRY.

Présents : Martine AUBRY, Cédric GARAT, Sonia JAHNO, Cyrille FABRY, Florent CHRYSOSTOME, Florent COLLOT, Clémentine COTRET-SAUSY, Manon DOUARCHE, Romane LAUX

Représentés : Eddy LAGARDE représenté par Cédric GARAT

Absents et Excusés : Ludovic CHAUDRON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Manon DOUARCHE est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le projet d'exploiter un parc éolien, sur le territoire de la commune de BEAUSITE, déposée par la société « Ferme de la Croisée »

Madame le Maire informe que la Préfecture de la Meuse a transmis un arrêté portant ouverture de la consultation du public qui se tiendra du mardi 7 avril 2026 au mardi 7 juillet 2026 à laquelle est soumise la demande présentée par la société Énergieteam, concernant l'autorisation environnementale unique pour l'exploitation d'un parc éolien de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison.

La commune étant située dans le périmètre réglementaire prévu par la nomenclature des installations classées, il est demandé de bien vouloir apposer des affiches à la porte de la mairie, au moins quinze jours avant le début de l'enquête, soit le samedi 21 mars 2026 au plus tard, et maintenir cet affichage pendant la durée de la consultation du public.

Le dossier soumis à consultation du public est consultable sous format électronique :

· sur le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/7190/>

Toute remarque éventuelle sur cette affaire sera adressée, pendant la durée de l'enquête :

· - sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7190/>,

·- par mail : consultation-du-public-7190@registre-dematerialise.fr,

·- par courrier adressé à M. Bernard CAREY, commissaire enquêteur, à la mairie de Beausite située 4 rue Berne 55250 Beausite.

Il est précisé, conformément aux prescriptions de l'article R. 181-18 du Code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, qu'il appartient, dès l'ouverture de l'enquête, d'inviter le conseil municipal à formuler son avis sur cette affaire, avis qui devra être exprimé au plus tard dans les deux mois à compter de la réception du présent courrier de saisine.

Les membres du Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Beausite, déposé par la société « Ferme éolienne de la Croisée »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Martine AUBRY
Le Maire



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de la Meuse

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-14(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: VAUBECOURT - commune

N° de SIREN: 215505322

Numéro Acte de la collectivité locale: DE_2026_026

Objet acte: Avis sur le projet d'exploiter un parc éolien, sur le territoire de la commune de BEAUSITE, déposée par la société « Ferme de la Croisée »

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.4-Amenagement du territoire

Identifiant Acte: 055-215505322-20260410-DE_2026_026-DE

Rapport d'erreur(s):